

STRUCTURE DU CODE DE L'URBANISME

Livres, Titres & Chapitres

PARTIE LEGISLATIVE

LIVRE I : RÈGLES GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Titre I : Règles générales d'utilisation du sol. (Article L110)

Chapitre I : Règles générales de l'urbanisme. (Articles L111-1 à L111-12)

Chapitre II : Surface hors oeuvre des constructions. (Articles L112-1 à L112-6)

Chapitre III : Directives territoriales d'aménagement et de développement durables (Articles L113-1 à L113-6)

Titre II : Prévisions et règles d'urbanisme

Chapitre Ier : Dispositions générales communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales

Chapitre II : Schémas de cohérence territoriale. (Articles L122-1-1 à L122-19)

Chapitre III : Plans locaux d'urbanisme. (Articles L123-1 à L123-20)

Chapitre IV : Cartes communales. (Articles L124-1 à L124-4)

Chapitre VI : Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. (Article L126-1)

Chapitre VII : Dispositions favorisant la diversité de l'habitat. (Article L127-1)

Chapitre VIII : Dispositions favorisant la performance énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat (Articles L128-1 à L128-4)

Titre III : Espaces boisés. (Articles L130-1 à L130-6)

Titre IV : Dispositions particulières à certaines parties du territoire

Chapitre Ier : Dispositions particulières à Paris et à la région d'Ile-de-France

Chapitre II : Espaces naturels sensibles des départements. (Articles L142-1 à L142-13)

Chapitre III : Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. (Articles L143-1 à L143-6)

Chapitre V : Dispositions particulières aux zones de montagne. (Articles L145-1 à L145-2)

Chapitre VI : Dispositions particulières au littoral. (Articles L146-1 à L146-9)

Chapitre VII : dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes. (Articles L147-1 à L147-8)

Titre V : Application aux départements d'outre-mer (Article L150-1)

Chapitre VI : Dispositions particulières au littoral dans les départements d'outre-mer. (Articles L156-1 à L156-4)

Titre VI : Sanctions et servitudes. (Articles L160-1 à L160-8)

LIVRE II : PRÉEMPTION ET RÉSERVES FONCIÈRES

Titre I : Droits de préemption. (Articles L210-1 à L210-2)

Chapitre I : Droit de préemption urbain. (Articles L211-1 à L211-7)

Chapitre II : Zones d'aménagement différé et périmètres provisoires. (Articles L212-1 à L212-5)

Chapitre III : Dispositions communes au droit de préemption urbain, aux zones d'aménagement différé et aux périmètres provisoires. (Articles L213-1 à L213-18)

Chapitre IV : Droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial. (Articles L214-1 à L214-3)

Chapitre V

Néant

Chapitre VI : Dispositions particulières aux jardins familiaux. (Article L216-1)

Titre II : Réserves foncières

Chapitre I : Réserves foncières. (Articles L221-1 à L221-3)

Titre III : Droits de délaissement. (Articles L230-1 à L230-6)

Titre IV : Droit de priorité. (Articles L240-1 à L240-3)

LIVRE III : AMÉNAGEMENT FONCIER.

Titre I : Opérations d'aménagement

Chapitre I : Zones d'aménagement concerté (Articles L311-1 à L311-8)

Chapitre III : Restauration immobilière et secteurs sauvegardés

Chapitre IV : Protection des occupants. (Articles L314-1 à L314-9)

Chapitre VIII : Dispositions relatives à certaines opérations

Titre II : Organismes d'exécution

Chapitre Ier : Établissements publics fonciers et d'aménagement de l'État

Chapitre II : Associations foncières urbaines. (Articles L322-1 à L322-11)

Chapitre IV : Établissements publics fonciers locaux. (Articles L324-1 à L324-10)

Chapitre V : Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux. (Articles L325-1 à L325-4)

Chapitre VI : Établissements publics locaux d'aménagement. (Articles L326-1 à L326-7)

Chapitre VII : Sociétés publiques locales d'aménagement. (Article L327-1)

Chapitre VIII : Établissement public de gestion du quartier d'affaires de La Défense (Articles L328-1 à L328-10)

Titre III : Dispositions financières

Chapitre I : Fiscalité de l'aménagement

Chapitre II : Participation des constructeurs et des lotisseurs

Titre IV : Dispositions particulières aux départements d'outre-mer. (Articles L340-1 à L340-2)

LIVRE IV : RÉGIME APPLICABLE AUX CONSTRUCTIONS, AMÉNAGEMENTS ET DÉMOLITIONS

Titre Ier : Certificat d'urbanisme. (Article L410-1)

Titre II : Dispositions communes aux diverses autorisations et aux déclarations préalables

Chapitre Ier : Champ d'application. (Articles L421-1 à L421-8)

Chapitre II : Compétence. (Articles L422-1 à L422-8)

Chapitre III : Dépôt et instruction des demandes de permis et des déclarations. (Article L423-1)

Chapitre IV : Décision. (Articles L424-1 à L424-9)

Chapitre V : Opérations soumises à un régime d'autorisation prévu par une autre législation

Chapitre VI : Dispositions diverses (Article L426-1)

Titre III : Dispositions propres aux constructions

Chapitre Ier : Dispositions générales (Articles L431-1 à L431-4)

Chapitre II : Dispositions propres aux constructions saisonnières (Articles L432-1 à L432-2)

Chapitre III : Dispositions propres aux permis délivrés à titre précaire (Articles L433-1 à L433-7)

Chapitre IV : Dispositions diverses (Article L434-1)

Titre IV : Dispositions propres aux aménagements

Chapitre Ier : Dispositions communes. (Articles L441-1 à L441-3)

Chapitre II : Dispositions applicables aux lotissements

Chapitre III : Dispositions applicables aux terrains de camping et aux autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique (Articles L443-1 à L443-4)

Chapitre IV : Dispositions applicables aux terrains aménagés pour l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs (Article L444-1)

Chapitre V : Dispositions diverses (Article L445-1)

Titre V : Dispositions propres aux démolitions

Chapitre Ier : Dispositions applicables aux permis de démolir (Articles L451-1 à L451-3)

Chapitre II : Dispositions diverses (Article L452-1)

Titre VI : Contrôle de la conformité des travaux

Chapitre Ier : Droit de visite et de communication (Article L461-1)

Chapitre II : Achèvement des travaux de construction ou d'aménagement (Articles L462-1 à L462-2)

Chapitre III : Dispositions diverses (Article L463-1)

Titre VII : Dispositions diverses

Chapitre Ier : Cours communes (Articles L471-1 à L471-3)

Chapitre II : Remontées mécaniques (Articles L472-1 à L472-5)

Chapitre III : Aménagements de domaine skiable (Articles L473-1 à L473-3)

Titre VIII : Infractions. (Articles L480-1 à L480-16)

LIVRE V : IMPLANTATION DES SERVICES, ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES

Titre I : Dispositions administratives générales. (Articles L510-1 à L510-4)

Titre II : Dispositions financières concernant la région parisienne. (Articles L520-1 à L520-11)

Titre III : Implantation hors de la région parisienne de certaines activités. (Articles L530-1 à L530-4)

Titre IV : Construction ou aménagement des immeubles à usage industriel en vue de leur revente. (Articles L540-1 à L540-3)

Titre V : Sanctions. (Article L550-1)

LIVRE VI : DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTENTIEUX DE L'URBANISME.
(Articles L600-1 à L600-6)

LIVRE VII : DISPOSITIONS APPLICABLES À MAYOTTE

Titre préliminaire : Dispositions générales (Articles L700-1 à L700-2)

Titre Ier : Règles générales d'aménagement et d'urbanisme

Chapitre Ier : Dispositions générales (Articles L710-1 à L710-15)

Chapitre II : Dispositions particulières au littoral à Mayotte (Articles L711-1 à L711-5)

Chapitre III : Dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes à Mayotte (Article L712-1)

Chapitre IV : Dispositions particulières aux sanctions et servitudes à Mayotte (Article L713-1)

Titre II : Prémption et réserves foncières (Articles L720-1 à L720-3)

Titre III : Aménagement foncier (Articles L730-1 à L730-7)

Titre IV : Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'occupation des sols
(Articles L740-1 à L740-6)

Titre V : Implantation des services, établissements et entreprises
Ce titre ne contient pas de dispositions de nature législative

Titre VI : Dispositions relatives au contentieux de l'urbanisme (Articles L760-1 à L760-2)